

Vous êtes victime d'un cambriolage, d'un accident de la route, d'une escroquerie, d'une agression, de violences conjugales, etc.

Vous souhaitez une aide dans vos démarches, une consultation juridique dans le domaine du travail, de la famille, de la propriété, de la consommation ?

Un litige vous oppose à votre voisin ou à toute autre personne privée, et vous souhaitez privilégier un règlement à l'amiable du problème et éviter ainsi une procédure judiciaire...

Vous pouvez vous adresser à des professionnels et à des services spécialisés qui vous recevront, vous écouteront, vous conseilleront et vous aideront à faire valoir vos droits et connaître vos devoirs.

Sauf mention contraire, les consultations sont gratuites. Elles sont réservées en priorité aux personnes résidant ou travaillant à Clamart.

Pour vous renseigner, vous orienter vers les différentes permanences (locales ou non) et prendre rendez-vous, le service prévention-sécurité assure une permanence téléphonique :

_ Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél. : 01 46 62 37 26 - www.clamart.fr

Deux principaux lieux d'accueil

_ Centre social Jean Jaurès - 1^{er} étage

55, avenue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 23 05 70

_ Centre socioculturel du Pavé Blanc

44, route du Pavé Blanc

Tél. : 01 46 01 71 50

Aide juridictionnelle

Financée par l'État, elle permet aux personnes disposant de revenus modestes d'être dispensées de tout ou partie (selon le montant des revenus) des frais d'un procès qu'entraîne le recours aux auxiliaires de justice comme l'avocat par exemple.

Les formulaires peuvent être retirés :

- auprès du bureau de l'aide juridictionnelle du Tribunal de Grande Instance de Nanterre (voir "Autres coordonnées utiles")

- ou bien à l'accueil de l'hôtel de ville et du centre administratif.

Une fois remplis, les dossiers doivent être adressés au bureau de l'aide juridictionnelle au TGI de Nanterre pour examen.

Les formulaires sont aussi téléchargeables sur Internet :

www.justice.gouv.fr

Services spécialisés accès au droit et aide aux victimes

Aide juridique pour les étrangers

Vous êtes Clamartois et souhaitez une aide juridique et un accompagnement dans vos démarches relatives à la naturalisation, la demande d'asile, le regroupement familial, etc.

_ CSC Pavé Blanc

Le 3^e samedi de chaque mois de 9h30 à 12h (sur rendez-vous) et le 1^{er} jeudi de chaque mois de 16h à 18h30 (sans rendez-vous)

Tél. : 01 46 01 71 50

N.B. : Pour plus d'efficacité, pensez à vous munir de tous les documents relatifs à votre situation.

Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine (ADAVIP 92)

Vous avez été victime d'une agression, d'une escroquerie, de violences conjugales, d'un accident de la circulation ou de toute autre infraction ? Un(e) juriste de l'association vous écoute, vous informe sur vos droits et vous oriente dans vos démarches.

_ Mairie annexe du Pavé Blanc (sans rendez-vous)

Le mardi de 14h à 17h

_ Commissariat de police (sans rendez-vous)

Le mardi et le vendredi de 9h30 à 12h30

Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 92)

Toutes informations juridiques, fiscales, financières relatives au logement (sauf recherche d'un logement).

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30

Tél. : 0820 16 92 92 (coût : 0,12 cts/la minute)

_ CSC Pavé Blanc

Le 2^e jeudi du mois de 9h00 à 12h00 de 9h30 à 12h30 (sur rendez-vous)

www.adil92.org

Association Nouvelles Voies

Accueil, orientation et accompagnement des personnes confrontées à un problème juridique ou administratif.

_ CSC Pavé Blanc

Le vendredi de 14h à 16h30 (sur rendez-vous)

Tél. : 01 46 01 71 50

www.nouvellesvoies.org

Avocats conseil

Vous avez un problème d'ordre juridique ou vous envisagez une procédure ? Un avocat vous informera sur vos droits et vous conseillera.

_ En alternance : CSC Pavé Blanc et Centre social Jean Jaurès
3 samedis par mois de 9h à 12h (sur rendez-vous uniquement)

Tél. : 01 46 62 37 26

Si vous cherchez un avocat pour vous représenter : Tél. : 01 55 69 17 00

www.barreau-hautsdeseine.com/annuaire_01.php

Conciliateurs de justice

Un litige vous oppose à votre voisin ou à une entreprise et vous souhaitez favoriser un règlement à l'amiable ? Vous pouvez saisir un conciliateur de justice qui vous aidera à atteindre cet objectif. En revanche, il ne peut intervenir dans les conflits avec l'administration (c'est le Médiateur de la République qui est compétent) et dans les affaires concernant l'État Civil, le divorce, la reconnaissance d'enfant, les pensions alimentaires, la garde des enfants et l'autorité parentale.

_ Centre social Jean Jaurès

Le 1^{er} et 3^eme lundi de chaque mois de 9h à 12h

Tous les mercredis de 13h30 à 16h30 (sur rendez-vous uniquement)

Tél. : 01 46 62 37 26

_ CSC Pavé Blanc

Le 2^eme et le 4^eme jeudi de chaque mois de 16h à 19h

CIDFF Hauts de Seine/Clamart

Vous vous interrogez sur des questions liées au droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation, succession, surendettement, etc. Des juristes pourront vous écouter et vous informer.

_ 64, avenue Jean Jaurès (sur rendez-vous)

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h et le vendredi de 9h à 12h

Tél. : 01 46 44 71 77

_ CSC Pavé Blanc (sans rendez-vous)

Le mardi de 14h à 17h

Médiation familiale

Trouver des solutions aux situations conflictuelles qui peuvent surgir au sein de la famille, notamment en cas de séparation ou de divorce.

_ CIDFF Hts de Seine / Clamart

64, avenue Jean Jaurès

Le lundi et le mardi, possibilité sur d'autres jours (sur rendez-vous)

Tél. : 01 46 44 71 77

_ UDAF CSC Pavé Blanc

Le mardi de 13h30 à 16h30 (sur rendez-vous)

Tél. : 01 46 02 95 24

www.udaf92.fr

UFC – Que choisir

Association de Défense des Consommateurs

Maison des Associations

15, avenue J. B. Clément

Le 2^{ème} mardi du mois de 18h30 à 20h (sans rendez-vous)

Les jeudis de 15h à 17h, sur rendez-vous uniquement. Adressez un courriel à hourdeau@wanadoo.fr, vous serez contacté(e) pour convenir du RV dans le cadre de la permanence.

Autres coordonnées utiles

Tribunal de Grande Instance

179/191, avenue Joliot-Curie / 92020 Nanterre

Tél.: 01 40 97 10 10

Tribunal d'Instance

34, rue Antoine Fratacci / 92170 Vanves

Tél.: 01 41 90 11 11

Les délégués du Médiateur de la République

Compétents pour les litiges entre les citoyens et l'administration uniquement.

Maison de Justice et du Droit de Chatenay-Malabry :

1, rue Francis de Pressensé

Tél.: 01 46 32 76 12 (sur rendez-vous)

Maison de Justice et du Droit des Blagis de Bagneux :

8 bis, rue de la Sarrazine

Tél.: 01 46 64 14 14 (sur rendez-vous)

Police nationale

Commissariat de Police :

1, avenue Jean Jaurès

Tél.: 01 46 41 13 00

24h/24 – 7j/7

Bureau de Police de la Plaine :

3, rue d'Auvergne

Tél.: 01 46 01 81 60

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Officier de prévention et de communication

Tél/rép. : 01 41 46 13 26

Circonscription Vie Sociale (assistantes sociales)

10, rue de l'Eglise

Tél.: 01 58 88 39 60

Numéros utiles

Allo Enfance Maltraîtée

119 (appel gratuit, anonyme, 24h/24)

Écoute Enfance Hauts-de-Seine

Un service d'écoute pour les enfants qui s'interrogent, souffrent ou n'arrivent pas à faire face.

0800 00 92 92 (appel gratuit, anonyme, 7 j /7 de 9h à 22h30)

Jeunes Violences Écoute

Pour les jeunes victimes de violences, racket, agressions, ...

0800 20 22 23 (appel gratuit, anonyme, 8h-23h)

Écoute parents Hauts-de-Seine

Des professionnels écoutent les parents et répondent à leurs préoccupations d'ordre familial, psychologique, juridique et les orientent pour les questions plus spécifiques

0810 01 90 17 les lundis et mardis de 14h à 20h30

Femmes Victimes de Violences 92

Ecoute, soutien, information (droit, démarches privées, administratives, judiciaires...)

01 47 91 48 44 du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

08 VICTIMES

08 842 846 37 (prix d'un appel local)

7j/7 de 9h à 21h

www.victim.es.gouv.fr

Drogue alcool tabac info service

113 (appel gratuit, anonyme, 24h/24)

Solidarité vieillesse

Personnes âgées victimes de maltraitance

0810 600 209 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Lutte contre les discriminations raciales (victime ou témoin)

114 du lundi au samedi de 10h à 21h

Sites Internet

Droit, démarches et conseils, ...

www.service-public.fr

www.justice.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr

Allo service public

Numéro unique de renseignements administratifs

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 14h

39 39 (0,12€/min)

Accès au droit

Guide pratique 2009

Service prévention-sécurité

1, avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart

Tél. : 01 46 62 37 26



mairie de
Clamart